



Compte rendu de la réunion informelle du C.A. du Mardi 18 Juin 2018

Préambule

Suite à la non présence d'un représentant de la section Photo lors du dernier CA, Annie Gimeno a souhaité rencontrer le président au sujet de la prochaine saison de la section Photo. Le président n'ayant pas de pouvoir décisionnel sur les activités, ce pouvoir appartenant au Conseil d'Administration, une réunion du conseil d'administration avec les membres pouvant se libérer et pouvant être présent ce mardi 18 Juin à 16H à été provoquée. A la demande d'Annie Giméno des adhérents de la section Photo se sont joint à cette réunion.

Membres présents :

Borie Gérard - Bourel Jacques - Corvec Martine - Danet Jeannine - Gaillanne Annie - Gannat Christian- Gimeno Annie - Graziani Raymonde - Lebeau Patrick - Le Maguet Isabelle - Toulemont Dany -

Membres invités :

Coilier Claudine – Schmitt Denis – Simon Christian

• Proposition de fonctionnement de la section Photo pour la saison 2018-2019

Annie Gimeno expose l'objet de cette réunion.

La question essentielle tourne autour du remboursement des frais de déplacements pour venir pratiquer cette activité, en tant qu'animatrice, à Riantec. La question a déjà été exposée et tranchée lors du Conseil d'administration du 11 Mars 2018 après avoir été examinée par le bureau du 12 Février 2018.

Après discussions et prise de parole des adhérents de la section, n'existant pas de faits nouveaux, Il est décidé de ne pas revenir sur cette décision.

Le changement de statut proposé, qui est de passer d'un statut de bénévole à un statut de professionnel, ne pose aucun problème de principe. Il est tout à fait possible d'intervenir en tant que travailleur indépendant, sous réserve d'accepter et de remplir la « charte de l'intervenant professionnel » votée par le conseil d'administration du 22 Juin 2014 avant toute intervention. Cette charte sera jointe à ce compte rendu.

Le président met en garde sur le fait que le changement de statut avec un tarif même raisonnable change le comportement des adhérents en terme d'adhésions. Les exemples récents le montrent clairement.

Le tarif proposé par Annie Gimeno est de 80€ par trimestre. Nous n'avons rien à dire par rapport au tarif proposé, même si certains estiment que ce tarif semble trop élevé.

Il est bien précisé que ce tarif doit englober tous les frais de fonctionnement de la section. Seuls les frais d'investissement en matériels, qui restent la propriété de l'association, pourront être pris en charge, sur demande au conseil d'administration, comme pratiqué habituellement.

En ce qui concerne les tirages demandés par des adhérents, ils pourront être facturés au juste prix de revient.

En ce qui concerne les expositions proposées par Riantec-Loisirs les frais d'encadrement (investissement réutilisable) pourront être pris en charge si nécessaire.

La séance est levée à 17H30

Le Président,

Gérard BORIE

La secrétaire

Isabelle LE MAGUET